

BULLETIN MUNICIPAL n° 355

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL *Mardi 11 Juin 2013*

E-mail : secretariat@epierre.fr - Courriel maire : mairie@epierre.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, VOTTA Sylviane, Mrs REFFET Jean-Luc, ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, FONTAINE Jean-Marie, CONTI Sylvain, MONDET Jean-Louis, RENAUD Christian,

Absents excusés : Messieurs MARTINEZ Jackie, CHARMET Julien,

ARRÊT DU P.L.U.

Monsieur Le Maire donne lecture des conditions dans lesquelles l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a été menée et à quelle étape de la procédure il se situe. Il rappelle les objectifs poursuivis par la commune dans le cadre de l'élaboration. Lecture est faite du projet de délibération reprenant l'historique de la procédure depuis le 29 novembre 2005 à ce jour, notamment, l'acquisition de terrain pour la construction d'un nouveau lotissement, la réservation de terrain à hauteur de 5000 m² pour installer une pépinière d'entreprise dans la Zone d'Activité des Remblais.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération de prescription du PLU du 29 novembre 2005,
- Tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur Le Maire
- Arrête le projet P.L.U. tel qu'il est annexé.

Vote du CM à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Un virement de crédits est nécessaire afin de finaliser l'acquisition du terrain pour la création du Lotissement Beauchamp pour un montant de 80 000,00 €.

Virement du compte 657364 sur le compte 2111/105.

Vote du CM à l'unanimité.

POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE À TEMPS NON-COMPLET

Monsieur Le Maire explique au Conseil que le contrat de l'agent administratif en place à la mairie se termine et propose aux membres du Conseil de recruter un agent à hauteur de 20 heures hebdomadaires. Monsieur REFFET soulève le fait que les charges de fonctionnement de la collectivité augmentent suite au transfert de la poste, de la création de la garderie et surtout de la contribution de solidarité (26 000 €) reversée par la commune compte tenu de «sa richesse» et que l'intégration de la commune d'Epierre à la Communauté de Communes Porte de Maurienne au 1^{er} janvier 2014 devrait probablement transférer certaines charges de travail administratif qui vont s'alléger avec la dématérialisation des procédures avec l'état. Il n'y a donc pas d'urgence dans un contexte de raréfaction de l'argent public de procéder au

remplacement du poste dans une période où la hausse des impôts locaux pénaliserait les familles les plus modestes.

Les membres du CM décident de reporter la décision en attendant de missionner l'ASADAC pour présenter aux élus les conséquences financières et organisationnelles de l'intégration d'une communauté de communes.

RECRUTEMENT D'UNE ATSEM pour la rentrée 2013/2014

Monsieur le Maire rappelle le recrutement d'un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) à dater du 3 Septembre 2013 et apporte la précision suivante : pour respecter les rythmes scolaires, mise en place de l'annualisation de la durée hebdo. Ainsi les 35 h hebdomadaires correspondent à **28 h hebdomadaires annualisées** pour tenir compte de la période de congés annuels, congés de fractionnement et jours fériés. Accord du CM à l'unanimité.

EMPLOIS D'ÉTÉ 2013

Monsieur Le Maire propose de reconduire l'action faite envers les jeunes (de 16 ans et plus) en leur permettant de travailler pendant l'été.

Cet été la commune recrutera 7 jeunes sur le grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe pour besoins saisonniers, à l'indice brut 297 – indice majoré 309. La période de travail et les horaires seront précisés dans les contrats.

Monsieur Le Maire précise que ces recrutements feront l'objet de contrat de travail à durée déterminée, de déclaration à la caisse de l'IRCANTEC et que la publicité sera faite auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Accord du CM à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT CONTRAT D'ADJOINT TECHNIQUE

Il y a lieu de renouveler le contrat de travail à temps non complet de l'adjoint technique de 2^{ème} classe à dater du 03 Septembre 2013 à raison de 18 h 00 hebdomadaires sur la base de l'indice brut 299 – indice majoré 311.

Accord du CM à l'unanimité.

MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT PAYS DE MAURIENNE

Monsieur Le Maire explique aux membres du conseil que le Syndicat du Pays de Maurienne change ses statuts au niveau de l'article 3 – transfert de la compétence SCoT de la commune au SPM et au niveau de l'article 11 – création d'une huitième vice-présidence.

Après lecture des projets de délibération, le CM a voté Pour à l'unanimité.

CONVENTION ATESAT ANNEE 2013

Du fait de la population de la commune et du potentiel fiscal par habitant (arrêté préfectoral du 25/04/2013), la commune d'Epierre bénéficie de l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). La rémunération de l'ATESAT est régie par l'arrêté interministériel du 27/12/2002. Les modalités pratiques, notamment la nature des interventions et le montant de la rémunération (prévue au budget) doivent être définies par une convention passée entre l'Etat et la collectivité. Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, demande à l'unanimité à bénéficier de l'ATESAT pour l'année 2013.

APPROBATION DU PERIMETRE DU SCoT Maurienne

Monsieur Le Maire expose au CM le projet de la réalisation d'un SCoT à l'échelle du Pays de Maurienne. Sa conception puis sa mise en œuvre constitue un véritable projet de développement durable à l'échelle du périmètre des 62 communes de Maurienne.

Après lecture du projet de délibération, le CM :

- Approuve l'initiative d'élaboration d'un SCoT Maurienne,
- Détermine le projet de périmètre du SCoT Maurienne sur les 62 communes de Maurienne,
- Charge Monsieur Le Maire de communiquer ce projet de périmètre à Monsieur Le Préfet aux fins de publication.

VŒU POUR LE MAINTIEN DE LA SOUS-PREFECTURE DE ST JEAN DE MAURIENNE

Monsieur Le Maire donne lecture du vœu de maintien de la sous-préfecture de St Jean de Maurienne exprimée par le SPM (Syndicat du Pays de Maurienne). Du fait de la configuration géographique de type rural (étalée sur 120 km de long), de par le caractère frontalier, considérant les grands chantiers d'infrastructures de transport en cours (tunnel routier du Fréjus, projet d'enfouissement d'une ligne très haute tension, liaison ferroviaire Lyon-Turin). En conséquence, le SPM :

- affirme que la présence de l'Etat est indispensable en Maurienne,
- demande le maintien de la sous-préfecture et de ses agents en fonction,
- en appelle à la vigilance de Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à sa conception de l'équilibre territorial pour que les arbitrages à rendre soient adaptés aux nécessités, aux spécificités locales et puissent ainsi lever leurs inquiétudes.

Le CM vote Pour le maintien de la Sous-Préfecture de St Jean de Maurienne à l'unanimité.

VŒU CONTRE LA SUPPRESSION DE CLASSES EN PAYS DE MAURIENNE

Monsieur Le Maire donne lecture du vœu du SPM qui s'alarme du traitement purement comptable qui a conduit à la suppression de classes dans les écoles du premier degré en Maurienne pour la rentrée 2013-2014 : 6 annonces de fermeture sur 17 prévues en Savoie et 3 blocages sur 7. Les élus du SPM

- Protestent contre la suppression de classes telle qu'elle a été décidée par le comité départemental de l'Education Nationale
- Demandent dans la perspective de la rentrée scolaire 2013-2014 et des suivantes que le seul bilan mathématique ne soit pas appliqué et que soit pris en compte le contexte économique fragilisé dans lequel se trouve la Maurienne,
- Apportent leur soutien aux maires des écoles concernées et s'associent aux demandes des parents d'élèves en exigeant que les mesures envisagées soient reportées,
- Demandent une nouvelle fois que les seuils de fermeture et d'ouverture de classe soient programmés avec souplesse dans les zones rurales du Pays de Maurienne.

ONF : ENROCHEMENT SEC TORRENT DES MOULINS

Monsieur Le Maire donne lecture de l'appel d'offre émis par l'ONF concernant la réalisation d'engrochement sec dans le torrent des Moulins.

Le CM vote Pour à l'unanimité

DIVERS

- Présentation des devis pour l'étude de sol du nouveau lotissement.
- Evocation par Madame ANDRE Annie des problèmes rencontrés à l'école avec la Direction et

décisions probables qui devraient être prises par l'inspection d'académie pour mettre fin à une situation pénalisantes pour les enfants.

- Point sur les travaux par Monsieur CONTI Sylvain.
- Rapport sur la formation à l'utilisation du défibrillateur par Monsieur COMBET Jean-Paul
- Rapport par Monsieur Le Maire sur la réunion publique qui a fait ressortir que le maintien du monument aux morts dans le lieu actuel restait la meilleure option.
- Madame CIMETTA Hélène explique que les habitants demandent la mise en place de la numérotation des rues pour faciliter le travail des préposés.
- Monsieur PERRIER Christian donne lecture du compte-rendu de la réunion du SIRTOM Maurienne, explication des travaux prévus qui entraînent la fermeture de la déchetterie de St Léger (cf. affichage en mairie).

- BULLETIN MUNICIPAL n° 356

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL *Mardi 17 Septembre 2013*

E-mail : secretariat@epierre.fr - Courriel maire : mairie@epierre.fr

Site Internet : www.epierre-savoie.com

Présents : Mmes ANDRE Annie, CIMETTA Hélène, Mrs REFFET Jean-Luc, ACHARD Alain, BOUVIER Jean, COMBET Jean-Paul, PERRIER Christian, FONTAINE Jean-Marie, CONTI Sylvain, MARTINEZ Jackie, RENAUD Christian,

Absents excusés : Madame VOTTA Sylviane, Messieurs MONDET Jean-Louis, CHARMET Julien,

DÉCISION MODIFICATIVE

Un virement de crédit est nécessaire afin de rembourser la caution versée par Monsieur RESSANT et Madame RAMSER lors de la signature du bail de location d'un appartement communal.

Virement du compte 60628 vers le compte 165.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

RECRUTEMENT ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS NON-COMPLET

Un adjoint administratif est recruté à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour l'accueil, le standard, l'état civil, l'urbanisme, etc. par le biais d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi en collaboration avec la Mission Locale de Saint Jean de Maurienne. Le contrat prendra effet le 1^{er} Octobre 2013 et ce pour une durée d'un an.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

PROJET ROUTE D'ACCÈS AU LIEU-DIT « LE TARDY »

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de la nouvelle route d'accès au lieu-dit « Le Tardy ». Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour lancer l'avis d'appel à la consultation.

LOTISSEMENT BEAUCHAMP : dépôt du permis de lotir.

Dans le cadre du projet du Lotissement BEAUCHAMP au lieu-dit « La Perrière », Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de préparer le dossier de demande de permis de lotir. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour déposer le permis de lotir du projet « Lotissement BEAUCHAMP » au lieu-dit « La Perrière ».

DÉLIBÉRATIONS FISCALES

Taxe Habitation Logements Vacants : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas instaurer cette taxe.

Taxe Consommation Finale Electricité : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas instaurer cette taxe.

Taxe Aménagement : le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter cette taxe, elle sera donc maintenue au taux de 4 % pour 2014. Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

RÉSEAU EAUX PLUVIALES Rue des Allobroges

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal quant à lancer l'étude du réseau d'eaux pluviales rue des Allobroges afin d'effectuer les travaux nécessaires pour remédier au débordement lors des fortes pluies et / ou orages.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU F.R.E.E. (Fonds Risques et Erosions Exceptionnels)

Suite à la crue torrentielle qu'a subit la commune le 10 Juillet dernier, d'importants travaux ont été nécessaires. Afin de subvenir aux dépenses importantes engendrées, Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il faut déposer un dossier de subvention au titre du F.R.E.E.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, laisse pouvoir à Monsieur Le Maire pour déposer auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention.

RÉFECTION DU « CARRÉ DES CURÉS » au cimetière communal

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à la réfection du caveau des Curés qui, avec les années, a subi d'importantes dégradations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, laisse pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder aux travaux nécessaires.

RÉNOVATION ET RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) de la rénovation et réhabilitation de la salle des fêtes est confiée à Monsieur Maurice MEUNIER. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer le versement d'une indemnité de :

- 2 000,00 € pour l'A.M.O.
- entre 1 500,00 € et 2 000,00 € pour la prestation graphique proposée.

AMÉNAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE

Monsieur Le Maire présente l'étude du Cabinet ALTITUDES VRD pour l'aménagement de la Place de la Mairie. Après avoir modifié quelques détails, le Conseil Municipal valide l'étude et décide de lancer l'appel d'offres concerné.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

RÉFECTION TOIT DE L'ÉGLISE

Sylvain CONTI et Christian PERRIER ont présenté les devis reçus suite à l'appel d'offres de la réfection du toit de l'église. Les entreprises JEANNOLIN et Echafaudages MULLER ont été retenues pour effectuer les travaux. Montant : 31 000 € environ.

Vote du Conseil Municipal à l'unanimité.

TRAVAUX :

- Portes du réservoir du château : l'entreprise MÉTALLERIE MAURIENNAISE a répondu à l'appel de consultation et a été retenue. Montant : 10 405,20 €.
- Hauts du Clos : local poubelles. Mise en place d'une dalle avec un petit muret. L'entreprise LASCAR TP doit faire parvenir un devis au Conseil Municipal.
- Les dalles du rond-point des Remblais sont à resceller.
- Toilettes publiques : demande de devis pour la réfection en cours, la Commission des travaux les présentera au prochain Conseil Municipal.

DIVERS

L'ASADAC interviendra auprès du Conseil Municipal afin de présenter les aspects fiscaux, juridiques et fonctionnels qui vont impacter la commune lors de son intégration le 01/01/2014 à la Communauté de Communes Porte de Maurienne, le mardi 8 Octobre 2013 à 18h30.

La séance est levée à 21 h 30 minutes.

Le Maire
Jean BOUVIER

BOIS D'AFFOUAGE

TIRAGE AU SORT LE **SAMEDI 05 OCTOBRE 2013 à 8 H** devant la mairie

PRÉSENCE OBLIGATOIRE POUR ATTRIBUTION DES LOTS

DÉCHETTERIES

BONVILLARET – lieu-dit « La Folesse »

Mardi, mercredi, samedi de 14 h 00 à 17 h 00.

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

ST LEGER – lieu-dit « La Fassire »

Jeudi de 14 h 00 à 17 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00

ATTENTION – FERMETURE POUR TRAVAUX A PARTIR DU 15 JUIN 2013

LA CHAMBRE – lieu-dit « Le Bugeon » (tel : 06 78 75 03 71)

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 15 h 00 à 18 h 00

ST ETIENNE DE CUINES – lieu-dit « Les Iles » (tel : 06 78 75 03 71)

Lundi, mercredi de 15 h 00 à 18 h 00

Samedi de 13 h 00 à 16 h 00

IL EST INTERDIT de déposer vos encombrants en bord de route. **MERCI** de les emmener en déchetterie aux horaires ci-dessus.

TROUBLES DE VOISINAGE

Les travaux de bricolage et de jardinage faisant appel à l'utilisation d'appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

<p>Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30 Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h</p>
--

Application arrêté préfectoral bruit du 9.01.1997

BRULAGE DES VEGETAUX

Le brûlage des végétaux à l'air libre est interdit sur le territoire communal.

DIVAGATION DES CHIENS

Tout propriétaire de chien doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, et à l'intérieur de l'agglomération.

(Arrêté du maire du 30.09.2008)

VANDALISME

Une plainte sera systématiquement déposée à la gendarmerie pour toute constatation d'acte de vandalisme

APPEL AUX BÉNÉVOLES

BIBLIOTHÈQUE ET CINÉMA

La bibliothèque et le Cinébus recherche des bénévoles, merci de prendre contact auprès de la mairie.